



Seine-et-Yvelines
Numérique

2022-CSSYN-024

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 30 juin 2022
AR n° 078-200062248-20220629-lmc1132721-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Projet pédagogique de voyage au Groenland pour des élèves du nouveau collège de Mantes la Jolie - Participation financière du syndicat

Le 29 juin 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 23 juin 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique, et notamment ses articles I.1.1.4 relatifs à sa compétence D « Numérique dans les établissements d'enseignement », et ses articles I.1.1.6 relatifs à sa compétence F « Territoires connectés », permettant notamment de déployer des projets en appui de la nécessaire transition écologique ;

Vu la lettre d'engagement annexée entre Seine-et-Yvelines Numérique et le nouveau Collège de Mantes la Jolie,

Vu l'intérêt pédagogique du projet présenté par le nouveau collège de Mantes-la-Jolie,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir une démarche RSE liée au changement climatique impliquant une population d'élèves issue d'un Quartier Prioritaire de la Ville, dans laquelle des outils numériques seront mis en œuvre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article unique - AUTORISE le président à signer la lettre d'engagement pour le don de 1 000€ au profit du projet pédagogique de réalisation d'un reportage sur le voyage au Groenland des élèves du nouveau collège de Mantes la Jolie.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Projet pédagogique de voyage au Groenland pour des élèves du nouveau collège de Mantes la Jolie - Participation financière du syndicat**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 16

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Jean MYOTTE, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD.

Pouvoir : 2

M. Pierre Bédier à M. Bertrand Coquard, M. Denis Boulanger à M. Bruno Coradetti.

Absents excusés : 2

M. François Garay, M. Jean-Marie Tétart.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	18

Adopté à l'unanimité